

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-049 en date du 23 mars 2022
Fonds de concours de la commune de Crocq pour les travaux d'investissement
de l'école maternelle**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-trois mars à 17 h 30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LUPERSAT, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 17/3/2022

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 47	POUR : 47
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 47	

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE *suppléante* PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, FERRIER, JOULOT, SIMONET B, VIRGOULAY, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT, GLOMOT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel SOULEBOT

Rapporteur : Alexandre VERDIER, Président

Suite à la délibération n°2019-184 du 26 novembre 2019 portant délibération cadre concernant le fonds de concours versé par les communes bénéficiant de travaux d'investissements sur le bâti des écoles et leurs abords (cour et préau), il y a lieu de demander à la commune de Crocq un fonds de concours pour les travaux de toiture de l'école maternelle réalisés sur l'année 2021.

Ce plan de financement devra faire l'objet d'une délibération concordante de la commune. Il est à noter que le fonds de concours sera demandé à la commune de Crocq en lui fournissant un état des dépenses et des recettes validé par la trésorerie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Changement de la toiture	56 756,35 €	DETR	39 729,45 €
Travaux de maçonnerie	3 149,05 €	Fonds de concours de la commune de Crocq	8 194,87 €
		Autofinancement de la CCMCA (20 %)	11 981,08 €
TOTAL HT	59 905,40 €	TOTAL HT	59 905,40 €

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220323-2022-049-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le fonds de concours dû par la commune de Crocq et présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 6 avril 2022
Pour copie conforme, le 6 avril 2022

Le Président,
Alexandre VERDIER